

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POHER COMMUNAUTÉ

Se doter d'axes stratégiques et structurer ses interventions

Située en centre-ouest Bretagne et à cheval sur le Finistère et les Côtes-d'Armor, Poher communauté est confrontée à un relatif enclavement qu'elle tente de surmonter par des initiatives, en particulier, dans le domaine économique. Elle a ainsi limité la baisse de sa population (16 130 habitants en 2022). Elle coopère modérément avec ses voisins pourtant confrontés à des difficultés similaires. Surtout, faute de cadre stratégique, ses actions ne sont pas toujours coordonnées.

Une volonté de mener des projets, mais un cadre stratégique qui reste à définir

La communauté ne s'est dotée que de peu d'outils stratégiques. Parmi les principaux documents, il est relevé l'absence de projet de territoire (attendu en 2023), de lignes directrices de gestion des ressources humaines (2023/2024), de pacte de gouvernance (2023) et de plan de formation. Poher Communauté n'a jamais élaboré de schéma de mutualisation et n'a pas encore établi de pacte financier et fiscal (prévu selon la communauté en 2023).

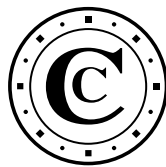
Projet de territoire	Pacte financier et fiscal	Pacte de gouvernance	Schéma de mutualisation	Lignes directrices de gestion des RH
Plan pluriannuel des investissements	Rapport d'orientation budgétaire	Guide des achats	Schéma directeur des systèmes d'information	Plan local d'urbanisme intercommunal

Dans ces conditions l'action de L'EPCI, bien que dynamique, est marquée par la conduite insuffisante de plusieurs projets : maison de santé multisites dont le principal équipement tarde à sortir, tarification incitative de la compétence déchets qui ne parvient pas à aboutir après une longue période d'expérimentation, palais des sports lancé à la hâte puis en panne depuis trois ans et en concurrence avec un projet communal.

Une organisation et une gouvernance à recentrer sur les enjeux de territoire

Les statuts de l'établissement révèlent une ambition limitée puisque la prise des compétences structurantes (eau, assainissement et plan local d'urbanisme) n'est pas encore effective.

En termes de gouvernance, la portée des délégations accordées par le conseil communautaire aux vice-présidents est affaiblie par les délégations de fonction complexes et morcelées données par le président. Une soirée sujet de polémique, en



décembre 2021 à Carhaix-Plouguer, a mis en évidence des pratiques irrégulières à l'occasion des réunions du bureau communautaire.

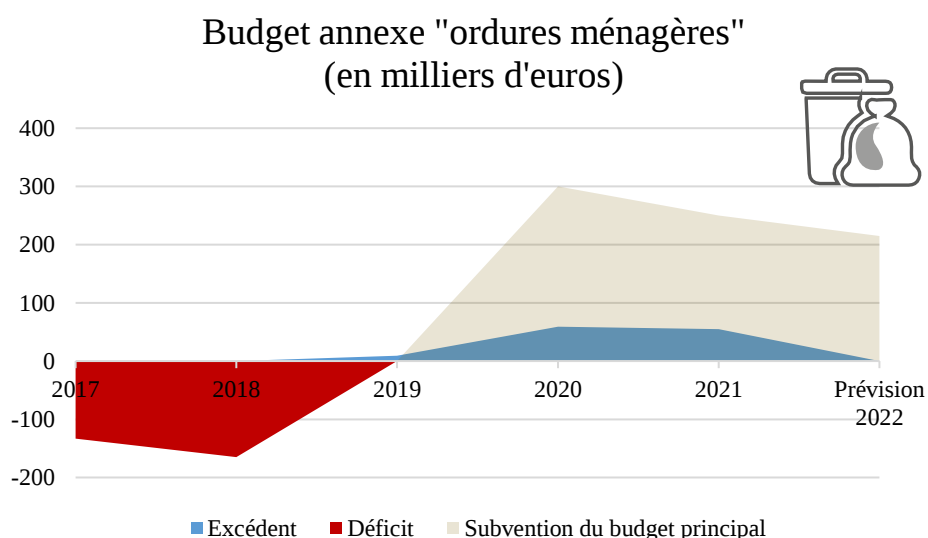
La mutualisation des services ne repose que sur des actions d'opportunité, là encore sans objectif, ni fil conducteur. Si deux services (finances, ressources humaines) sont érigés en service commun, les autres modes de mutualisation sont hétérogènes, sans logique d'ensemble, y compris pour des agents d'un même service. L'étroitesse et l'enclavement du territoire devraient pourtant pousser les acteurs à davantage de coopération.

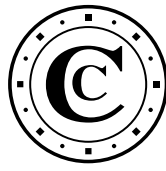
L'information des élus et des citoyens n'est, de surcroît, pas suffisante au regard des obligations légales (annexes budgétaires, débat d'orientation budgétaire, plan pluriannuel d'investissement, site internet).

Une situation financière satisfaisante, mais plusieurs thèmes de gestion à optimiser

Sur la période 2017-2021, la capacité d'autofinancement (CAF) brute est revenue en 2021 au niveau de 2017, autour de 1,4 M€. L'EPCI a enregistré une progression des recettes de fonctionnement due au relèvement du taux de foncier bâti, ainsi qu'à la création de locaux d'activité imposables. Bien que les dépenses de fonctionnement aient augmenté plus fortement, la communauté conserve une capacité de désendettement très satisfaisante (3,4 ans à fin 2021), nonobstant l'important effort d'équipement consenti par l'EPCI (de 28 % supérieur à la moyenne de la strate). Celui-ci a conduit à une hausse de l'endettement, en particulier pour le financement de nouvelles zones d'activité. Le pilotage de la trésorerie est en revanche inutilement coûteux, la communauté sollicitant depuis 2018 sa ligne de trésorerie, constamment mais sans nécessité.

Depuis 2020 le budget principal doit soutenir le budget annexe déchets actuellement financé par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) insuffisante au regard des besoins depuis plusieurs années.





La gestion des ressources humaines apparaît quant à elle irrégulière (régime indemnitaire non conforme aux délibérations, prestations sociales anormales, temps de travail mal suivi).

Ont, enfin, été régulièrement constatés des défauts de mise en concurrence en matière de commande publique. Les dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêt seront à préciser dans le règlement intérieur.